Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 064-216400689-20231207-DELIB\_2023\_68-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1er décembre 2023 Nombre de Conseillers en exercice: 19

Présents: 17

Procurations: 2 Votants: 19

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS: Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith **GRAVELEAU** 

EXCUSÉ: Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN

PROCURATION: Claire PEAUDECERF-BADET à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

## DÉLIBERATION N° 2023-68: Décision modificative N° 3

M. le Maire propose au Conseil Municipal quelques ajustements budgétaires et présente les détails de la décision modificatif comme suit :

## **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
6531 (65) : indemnités	+ 4 517,00 €		
6542 (65) : Créances éteintes	+ 1 295,93 €		
65548 (65) : contributions aux organismes de regroupement	+ 12 036,09 €		
6558 (65): autres contributions obligatoires	+ 991,72 €		
66111 (66) : intérêts réglés à l'échéance	+ 250,00 €		
6618 (66) : intérêts des autres dettes	+ 2 500,00 €		
615231 (011) : voiries	- 21 590.74 €		
Total Dépenses	00,00€		00,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus Pour copie conforme,

Le Maire